



RATICIDE GLU IN TUBE

Réf : 0110050



Nom du produit : GLU IN TUBE RATS ET SOURIS

Formulation : Colle

USAGES : RATS ET SOURIS

COLLE POUR RONGEURS

La colle pour rongeurs est une colle unique destinée à la confection de pièges à glu pour capturer les rats et les souris.

En plus d'être extrêmement adhésive pendant longtemps, elle ne sèche pas et est résistante aux intempéries (eau et humidité). Les pièges confectionnés resteront efficaces aussi longtemps que la colle restera propre. Renouveler les pièges s'ils sont recouverts de poussière. Toute salissure peut être facilement éliminée avec de l'huile végétale ou un solvant approprié (en cas de contact avec des animaux, utiliser uniquement de l'huile végétale).

Ne pas placer le "piège" dans des endroits où des animaux non cibles ou des oiseaux peuvent entrer en contact avec celui-ci.

La colle pour rongeurs garantit un résultat efficace si les instructions d'emploi mentionnées ci-après sont respectées.



Mode d'emploi :

- 1.** Presser le tube et faire sortir la colle en zigzag sur un support rigide en bois ou en carton. Attendre environ 30 minutes jusqu'à ce que la colle soit répartie sur toute la surface;
- 2.** Afin d'augmenter l'attractivité des pièges confectionnés, disposer au centre du piège un appât de type alimentaire (fromage, pain, biscuit...). Placer le piège dans les endroits fréquentés par les rongeurs : le long des murs, et le cacher derrière des objets (meuble, tiroir...). exemple : un meuble ou un tiroir);
- 3.** Eliminer le « piège » conformément à la réglementation en vigueur.

Glu in tube

ATTENTION



Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Délai de péremption: le produit se conserve 5 ans à compter de sa date de fabrication imprimée sur le tube.